



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 89072

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le risque juridique qui pèse sur les élus locaux. Il souhaiterait savoir si une base de données juridiques sur Internet existe permettant aux élus de connaître l'ensemble du droit applicable aux collectivités territoriales. Si non, il lui demande s'il envisage d'en créer une.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux collectivités territoriales souhaite informer l'honorable parlementaire qu'une base de données juridiques est d'ores et déjà créée sur Internet afin de permettre, notamment aux élus des petites villes, d'avoir accès à l'ensemble du droit applicable aux collectivités territoriales. L'accès à cette base s'effectue librement sur le site Internet du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à l'adresse www.interieur.gouv.fr sous la rubrique « Les Collectivités locales ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89072

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2920

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8554